

deux jours par mois. La commission se serait prononcée contre cette mesure mais on ne doute pas que l'intervention personnelle de l'Empereur ne fasse établir la gratuité au profit des ouvriers.

La journée d'hier a été véritablement la première journée du printemps. La température était douce et le ciel à fini par s'éclaircir. Sur les boulevards, la foule était telle qu'on ne pouvait, en certains endroits, ni avancer ni reculer et les voitures ne circulaient qu'au pas des chevaux. Les masques étaient, comme au mardi-gras, peu nombreux. Des cavalcades, je ne vous en parlerai pas. Un seul char nous a paru original. Il représentait en petit un bal champêtre du temps de Rabelais: des paysans et paysannes dansent sous la treille, et le ménestrier assis sur un tonneau; les costumes paraissent assez frais et les visages n'avaient point d'expression cynique.

Il y a eu un grand établissement de Paris pour lequel la fête de la mi-carême restera une date bien heureuse. C'est celui de la rue de Clichy. Il est évident que les détenus pour dettes ne sont pas encore libérés; le principe seul est sauvé et il faudra encore que la loi soit votée par le Sénat avant d'être promulguée; mais on peut croire que le vote d'hier va avoir pour effet immédiat de rendre la liberté à quelques personnes.

L'affaire du duel de M. Anatole Duruy, fils du ministre de l'Instruction publique a été appelée aujourd'hui devant la 6^e chambre. M. Duruy a été condamné à 100 fr. d'amende et trois des témoins à 25 fr. Le quatrième témoin, le vicomte Clary n'a pu être cité parce qu'il est député; et l'on a sans doute jugé que la cause était trop peu importante pour motiver une demande d'autorisation de poursuite au Corps législatif.

CH. CAHOT.

SITUATION DE LA BANQUE DE FRANCE

L'encaisse métallique de la Banque de France s'est encore accrue, cette semaine, de près de 13 millions, tandis que le portefeuille n'a varié que d'un chiffre insignifiant. Ce double fait indique assez, d'une part, la stagnation persistante des affaires, à laquelle les incertitudes et les bruits politiques ne sont pas sans doute étrangers et, d'autre part, les défiances de l'argent qui est encore démontré par une augmentation de huit millions dans les comptes particuliers. Les autres chapitres présentent un médiocre intérêt. La circulation s'est élevée de 995 millions à un milliard et un million. Le chapitre des avances et le compte du Trésor sont à peu près stationnaires.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

Nous avons annoncé dans notre numéro de mercredi 27, que M. le ministre de la guerre avait décidé qu'une garnison serait envoyée à Roubaix.

M. le général de division, résident à Lille, vient d'être autorisé par M. le ministre, à envoyer en garnison à Roubaix 250 hommes seulement, et à titre d'essai, pendant trois ans. Toutes les dépenses nécessitées par le séjour de la troupe seraient à la charge de la ville.

Cette condition paraît fort onéreuse, si l'on veut bien tenir compte de l'importance du chiffre de notre population, de notre position à proximité de la frontière de Belgique et de la nécessité qu'il y a de prévenir le retour des graves excès dont notre ville vient d'être le théâtre. Incontestablement, la présence des troupes eût empêché ces excès et nous étions en droit de réclamer protection. Si donc, on a compris qu'une garnison est devenue indispensable à Roubaix, pourquoi le Gouvernement imposerait-il aux contribuables des charges qui ne doivent pas leur incomber ?

J. Reboux.

Les militaires appartenant à la classe 1860, en congé à quelque titre que ce soit, sont passés dans la réserve. Ils devront se présenter à la gendarmerie pour recevoir leurs pièces.

Le 5^e régiment de cuirassiers en garnison à Lille depuis plusieurs années est désigné pour tenir garnison à Versailles. La première colonne partira le 15 avril et la seconde le 24, l'état-major et la musique partiront le 27.

Ce régiment sera remplacé par le 4^e dragons venant de Lunéville.

Le 57^e régiment de ligne va quitter prochainement Lille pour se rendre au camp de Châlons et sera remplacé par le 75^e.

Vendredi soir, vers sept heures, un incendie a éclaté chez MM. J. Fiévet et Cie emballageurs, rue du Grand-Chemin, dans un grenier où se trouvait une grande quantité de paille. En peu d'instants, toute la toiture fut envahie par des flammes énormes que réussirent à combattre promptement les deux premières pompes arrivées.

Les étoffes ont été enlevées assez à temps pour être préservées du feu, mais le mobilier est complètement détruit. Les pertes sont évaluées à 15,000 francs. Il y a assurance à la compagnie le Nord. A huit heures tout danger avait disparu.

Les pompiers ont travaillé avec leur ardeur habituelle; plusieurs d'entre eux se sont véritablement exposés. Les chasseurs

de Vincennes ont contribué à établir l'ordre, ce qui facilite beaucoup les manœuvres des pompiers. Les maisons voisines, un instant menacées, ont été fort heureusement préservées.

L'enquête faite par M. le juge-de-peace de Roubaix a démontré que le commencement d'incendie qui a eu lieu samedi dernier dans les ateliers de MM. Dillies frères ne devait pas être attribué à la malveillance.

Des personnes mal informées supposent que l'on ne connaît pas bien la cause de l'incendie qui a eu lieu jeudi dernier dans le même établissement. Nous avons à cet égard des renseignements positifs qui ne permettent pas de douter que le feu a été accidentellement communiqué par l'échauffement d'un coussinet de turbine.

Un accident du même genre avait déjà eu lieu il y a près de deux mois. Il est heureux, nous le répétons, que la promptitude des secours et le zèle de toutes les personnes présentes ait réussi à préserver un aussi important établissement surtout quand on songe aux nombreux ouvriers qu'un désastre eût infailliblement laissé longtemps sans travail.

Un incendie a eu lieu à Tourcoing dans la nuit du jeudi au vendredi, chez M. Dasseville-Lemette, fondeur en cuivre, rue de Tournai. L'alarme a été donnée vers une heure du matin. M. le maire, ses adjoints, les membres du clergé, les Frères de la Doctrine chrétienne se trouvaient parmi les travailleurs; tout le monde a fait son devoir et grâce à la promptitude des secours et à l'habile direction qui leur a été imprimée par M. le commandant des pompiers, cet incendie qui menaçait de prendre des proportions inquiétantes a pu être éteint en peu de temps. Les pertes, évaluées à environ 10,000 francs, sont couvertes par une assurance.

Parmi les changements apportés dans le départ des trains à dater du 1^{er} avril, nous signalons avec satisfaction le train supplémentaire partant de Paris à 6 h. 10 du soir, arrivant à Lille à 10 h. 40 et à Roubaix à 11 h. 30.

Nous devons ajouter que c'est à l'initiative de notre administration municipale que l'on doit ce train supplémentaire.

Nous lisons dans les journaux d'Amiens que la compagnie du chemin de fer du Nord vient de soumettre à l'autorité supérieure, des modifications de tarif, en vertu desquelles :

1^o Pendant la durée de l'Exposition universelle, des billets d'aller et retour pour quatre jours, seraient délivrés d'Amiens et stations intermédiaires pour Paris; d'Amiens à Paris, première classe, 22 fr.; deuxième classe, 16 fr. 50 c.; troisième classe, 12 fr. 10 c.

2^o Des trains spéciaux d'excursions de 400 voyageurs au moins seraient organisés, les billets n'étant d'aucune valeur pour tout autre train.

Par décision de la Chambre syndicale des agents de change en date du 25 courant, les actions et obligations de la compagnie du chemin de fer de Lille à Béthune et à Bully-Crenay, sont admises aux négociations de la Bourse de Paris, à partir du 26 présent mois.

Une correspondance donne comme certain que le gouvernement anglais aurait décidé le cabinet des Tuileries à réduire la taxe sur les lettres à destination de l'Angleterre, qui serait baissée à 30 cent. comme pour la Belgique, et vice versa.

Des décrets des 30 juillet et 8 décembre 1862, ont déterminé pour les différents formats de papier timbré, et afin d'assurer la correction des écritures, le nombre de lignes que peuvent contenir à la page les copies des exploits et autres pièces, ainsi que les minutes des greffes.

Dans la pratique et par suite de la rapidité du travail, les prescriptions de ces décrets sont fréquemment perdues de vue.

C'est pourquoi, l'administration de l'enregistrement et du timbre vient de décider que les papiers au timbre de 50 centimes et de 1 franc, seraient réglés avant leur émission, par les soins et aux frais de l'administration.

Cette mesure, provisoirement limitée au quart de la fabrication, pourra, si elle est bien accueillie, être étendue ultérieurement.

Dans son audience du 25 mars, la Cour impériale de Douai a rendu un arrêt fort important en matière de responsabilité des conseils de surveillance :

« Sur la poursuite des syndics de la faillite des sieurs Preys-Belot et C^o, banquiers à Béthune, et après de longues plaidoiries qui ont occupé cinq audiences, la Cour a confirmé le jugement du tribunal de Béthune qui a déclaré les membres du conseil de surveillance de la Caisse d'es-compte de Béthune responsables vis-à-vis des actionnaires pour absences d'inventaires, situations inexacts, défaut de contrôle et éloges données à tort à la gérance dans les rapports aux assemblées générales d'actionnaires. »

Il résulte des renseignements officiels qu'à la Faculté de Droit de Douai, une soixantaine d'étudiants arrivent, chaque matin, de Lille, d'Arras, de Valenciennes, de Cambrai et d'autres localités, et retournent le soir dans leurs familles.

L'Académie des beaux-arts, dans sa séance du 23 mars, a partagé le prix d'architecture Achille Le Clère entre :

M. Jules Leflour, né à Douai, le 16 juillet 1843, élève de MM. Le Bas et Ginain, auteur du projet inscrit sous le n^o 10, et dont l'épigraphie est : *Enfin!*

Et M. Samuel-Emile-Jammes Ulmann, né à Paris, le 24 novembre 1844, élève de MM. Le Bas et Ginain, auteur du projet, inscrit sous le n^o 21, dont l'épigraphie est : *L'industrie est sœur de la science.*

On lit dans le *Moniteur* :

Les principales sociétés chorales des divers pays, sont appelées à prendre part à un concours international qui aura lieu à Paris, le 8 juillet 1867, dans la grande nef du Palais de l'Industrie, (Champs-Élysées).

Chaque société chantera dans sa langue nationale deux chœurs sans accompagnement.

L'adjonction de chanteurs étrangers aux sociétés concurrentes est expressément interdite.

Un exemplaire de ces deux chœurs sera remis aux membres du jury.

Le jury sera composé des membres des trois comités des œuvres musicales, et des illustrations musicales françaises et étrangères qui se trouveront à Paris à l'époque de l'Exposition.

Le prix décerné à la meilleure exécution consistera en une somme de cinq mille fr. et en une médaille de vermeil.

Les demandes d'inscription pour le concours international, doivent être adressées à M. le conseiller d'Etat, commissaire général au pavillon du commissariat général (avenue de La Bourdonnaye).

Paris, le 27 mars 1867.

Ambroise Thomas, membre de l'Institut, président; Marquis de Béthisy; Bofeldieu; Jules Cohen; Léon Feret; George Haint; Laurent de Rillé, secrétaire.

Le Société Philharmonique de Croix, dirigée par M. Lebacz, donnera à ses membres honoraires, lundi prochain 1^{er} avril, un concert dont voici le programme:

Première partie :

- 1^o Le Chevalier errant, ouverture exécutée par la SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE.
- 2^o Air de Zampa, par M. VANTIEGHEM. (HÉROLD.)
- 3^o Duo de la Norma pour deux clarinettes, exécuté par MM. LEBACQZ & HENNEBOIS. (BELLINI.)
- 4^o Le Conscrit Normand, chansonnette comique par M. MONTAIGNE. (MONTAIGNE.)
- 5^o Fantaisie sur la Muette de Portici, pour flûte, exécutée par M. HENRI CATTEAU. (TULOU.)
- 6^o Air de la Juive par M. EMILE LECLERCQ. (HALEVY.)
- 7^o Variations sur un air de la Norma, pour piston, par M. OLIVIER BRANQUART.
- 8^o Tout ché du Pique, chansonnette par M. MONTAIGNE.

Deuxième partie :

- 1^o Ouverture de la Poupée de Nuremberg, exécutée par la SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE. (ADAM.)
- 2^o Le chef-d'œuvre de Dieu, romance par M. VANTIEGHEM. (X.)
- 3^o Trio pour deux hautbois et cor anglais exécuté par MM. BARREZ, CROQUEZ & LEBACQZ. (BEETHOVEN.)
- 4^o Une pique Nique d'Awergnats, chansonnette comique par M. MONTAIGNE.
- 5^o Air de basse par M. EMILE LECLERCQ. (X.)
- 6^o Tyrolienne favorite de Rossini variée pour hautbois par M. BARREZ. (VERROUST.)
- 7^o Duo du Châlet par MM. EMILE LECLERCQ & VANTIEGHEM.
- 8^o La Reine des Halles, chansonnette comique par M. MONTAIGNE.

Le piano sera tenu par M. Zéphirin FACQ.

Ce concert qui aura lieu dans la nouvelle école des garçons située sur la place, commencera à 6 heures 1/2.

Pour toute la chronique locale : J. Reboux

THÉÂTRE

On annonce pour demain dimanche, la 1^{re} représentation de *La Poissarde*, drame qui eut un immense succès à Paris où il obtint le prix accordé par l'Académie à l'œuvre dramatique la plus morale. En effet, dans cette intéressante pièce, les auteurs ont laissé de côté les sentiments forcés des mélodrames, et s'en sont tenu au sentiment le plus intime et aussi le plus puissant : l'amour maternel, y est développé au plus haut degré. Des scènes vives, originales, jetées au milieu d'une action dramatique des plus saisissantes, font de cette pièce une des plus intéressantes qu'on ait vu au théâtre.

FAITS DIVERS

Un journal de Rochefort, les *Tablettes de la Charente*, annonce que tous les membres du conseil municipal de cette ville ont donné leur démission. Le maire et les adjoints seraient sur le point d'en faire autant.

L'achat de la tour de Jeanne d'Arc, à Rouen, est un fait accompli. Le prix payé pour cette tour et pour un terrain de 600 mètres environ est de 60,000 fr.

Le voyage en France de Mme la maréchale duchesse de Magenta, annoncé depuis longtemps, a pour moi la première communion de son fils aîné, qui doit avoir lieu le mois prochain à Saint-Riotilde. On pense que S. Ex. le maréchal duc de Magenta viendra lui-même à Paris à cette époque.

Il est question d'un projet de pont gigantesque, de Calais à Douvres, sur la Manche. Il s'agirait au moyen de bateaux sous-marins, de fonder un certain nombre de piles en pierres formant flots et constituant, au dessus du niveau de la mer, un terro-plein sur lequel on bâtirait des tours d'un grande élévation, reliées entre elles par un pont tubulaire.

Un journal publiait ces jours derniers l'origine des danses; la voici :

La contredanse est anglaise; elle fut apportée en France par le danseur Trénitz, dont elle porta d'abord le nom, la *Trénis*. La valse traversa le Rhin dans les dernières années du dix-huitième siècle, et toute sa vogue se développa sous l'Empire. Un colonel de hussards, valsant sur l'air de la *Reine de Prusse*, était alors le suprême idéal.

Le galop vint de Hongrie, en 1829; Gavarni et Balsac le popularisèrent en quelques années.

Quant à la polka, une grande dame, la princesse de Ligne, née Julie Wanda, prince Lubmirska, l'apporta sous le règne de Louis-Philippe. Ce fut une fureur, et le mois suivant, Levassor et Grassot dansèrent une polka comiqué au Palais-Royal.

La cachucha, qui était le triomphe de Fanny Essler, a disparu comme la danseuse elle-même.

La scotch n'a pas d'histoire. Quant au cotillon, ce n'est qu'une réurrection; au dix-huitième siècle, il se mêlait déjà aux pompes solennelles du menuet.

Il est extrêmement dangereux de voyager en ce moment dans les rues de la capitale. On sait quelle procession de voitures occupent les chaussées. Quant aux trottoirs, ils sont rendus à peu près impraticables, couverts qu'ils sont par les échelles des ouvriers peintres et nettoyeurs qui lavent et remettent en bel état toutes les devantures de magasin, en vue de l'Exposition.

La plus petite commune de la Flandre et peut-être du monde entier, est celle de Zoetenay, arrondissement de Furnes. D'après les documents officiels publiés par le ministère de l'intérieur, elle possédait, au 31 décembre 1866, une population de 26 âmes, femmes et enfants compris.

Zoetenay compte trois électeurs. Les trois électeurs sont le bourgmestre et les deux échevins, condamnés malgré eux à faire partie de l'administration, car s'ils s'avisait de se démettre de leurs fonctions, personne ne pourrait les remplacer.

Le casino de Brunswick a décidé que le salut en se découvrant la tête sera interdit à ses membres, qui devront désormais se saluer de la main et non du chapeau.

Une circulaire a été adressée à tous les habitants de Brunswick pour les inviter à se conformer à ce nouvel usage.

Les chapeliers et les derniers partisans de l'ancienne courtoisie sont dans la consternation.

Nous lisons dans le *Figaro* :

« L'événement de la journée d'hier a été le passage dans Paris du bataillon de chasseurs à pied de la garde impériale, qui vient de Versailles, pour s'installer à la caserne de la Nouvelle-France, afin d'y remplacer les zouaves qui retournent à Versailles. »

Ce bataillon, qui marchait avec cette aisance et cette désinvolture qui lui sont propres, attirait une grande affluente sur tout son parcours.

Il fallait voir tout le monde aux fenêtres, sur le seuil des cafés ou des magasins. On se montrait un objet porté par les soldats. Quelle était donc la cause de cette attraction inusitée ?

C'est qu'on avait aperçu le fusil Chassepot sur les épaules de tous les hommes de ce bataillon, facilement reconnaissable au bouton qui sort extérieurement à la place où se trouvait le chien des anciens fusils.

Tout le monde voulait examiner la nouvelle arme, et l'on n'entendait plus que ces mots : « Avez-vous vu le fusil Chassepot? Tenez, regardez, ils en ont tous. » Le soleil brillait d'un vif éclat et faisait scintiller le petit fusil tout neuf entre les mains de ces hommes qui semblaient fiers de le porter. »

On voit en ce moment devant l'embarcadère de Strasbourg, à Paris, au milieu du grand réseau de rails, qui précède la grande gare à une certaine de mètres du pont de la rue Lafayette, un phare électrique placé au sommet d'un échafaudage en bois. Ce sont des expériences que l'on fait pour éclairer vivement le soir et la nuit cette partie de l'embarcadère. L'essai paraît réussir.

Les chemins de fer anglais sont pour la plupart dans une position financière fort triste. L'alarme est générale parmi les possesseurs d'actions et d'obligations. La situation de la puissante ligne du *Great-Western* est tellement critique que les directeurs ont dû implorer à la Banque d'Angleterre une avance de 25 millions de francs, pour faire face à leurs engagements les plus pressants. La Banque, après avoir consulté le chancelier de l'Echiquier, a refusé son aide de peur d'être entraînée trop loin.

On lit dans le *Journal de Nice* :

« Un de ces accidents de chasse, malheureux et trop fréquents, vient de plonger dans le deuil une des plus honorables familles de la contrée. »

M. Albert Reybaud, second fils de M. le docteur Camille Reybaud, maire de la Colle-sur-Loup, membre du conseil général des Alpes-Maritimes, et neveu de M. Maxime Reybaud, ancien consul général de France à Haïti, était hier en partie de chasse dans les plaines de Laval, près de Saint-Cassien, lorsque, dans un mouvement brusque, en soulevant son fusil la crosse en l'air, pour abattre une pomme de pin, le coup est parti; la charge a fait bale dans sa poitrine, et l'a, pour ainsi dire, foudroyé. Une heure après, il rendait le dernier soupir, sans avoir repris connaissance.

La nouvelle de ce triste événement a causé un deuil général à la Colle, où l'arrivée du corps a provoqué, dans la population entière, une manifestation douloureuse de sympathie pour les parents.

Ce jeune homme de vingt-trois ans, élevé si tragiquement à l'ambition des siens, débutait dans la carrière diplomatique. C'était une nature vive et intelligente, à qui l'avenir se montrait plein de promesses. Sa fin prématurée excitera de vifs regrets, auxquels nous nous associons de grand cœur, car nous l'avions vu naître, grandir et promettre ce que la fatalité ne lui a pas permis de tenir. »

On lit dans le *Sun* : Il y a 24 ans, un jeune homme nommé Turns demeurait dans un pensionnat à Amersham, Buckingham Street, où il était professeur de langues. Un soir il se trouva indisposé; on lui donna des soins, et le lendemain matin, quand on vint prendre de ses nouvelles, on trouva la fenêtre ouverte; il n'était plus dans sa chambre. Dix jours après, on découvrit le corps d'un jeune homme dans une mare. On supposa que c'était le corps du malheureux professeur de langues; plusieurs élèves et des parents crurent même le reconnaître parfaitement. Le corps fut inhumé par les soins des parents, et la mère prit possession d'une montre appartenant au défunt; elle la porta en souvenir de son fils jusqu'à sa mort.

Il y a quelque temps, des parents de Turns ont reçu une lettre de Baltarat (Australie). Cette lettre leur apprenait que leur parent, qu'ils avaient cru mort et enterré et dont ils avaient entretenu la tombe, était parfaitement vivant, dans une position confortable.

Voici une nouvelle dont la réalisation serait de nature à influer d'une manière favorable sur les prix du charbon de terre, et, par suite, sur sa consommation. Plusieurs compagnies se disposent à faire venir en France des charbons de la Westphalie, dont on vante l'excellente qualité et qui, vu leur extrême bon marché, sont reçus maintenant en Belgique. Le bassin houiller de Westphalie est tellement immense que, d'après les calculs des hommes compétents, il contient encore 784 millions de tonnes; or, comme l'exploitation ne dépasse pas aujourd'hui 50,000 tonnes, il y en aurait encore pour 4,000 ans. Si les craintes des Anglais au sujet du manque de charbon dans le Royaume-Uni venaient à se confirmer, on voit que la Westphalie pourrait encore leur en fournir.

COURS DE LA BOURSE

Du 28 mars 1867.	
Cours de ce jour	Cours précédent
3 ^o / ₀ 69 35	— 3 ^o / ₀ ... 69 15
4 ^o / ₀ 98 00	— 4 1/2 ^o 98 00

Changement de Domicile.

Depuis le 1^{er} février 1867, le cabinet de

M. JEAN-BAPTISTE

DENTISTE

GRANDE-RUE N^o 11, ROUBAIX.

Est transféré rue du Collège, n^o 20,

EN FACE DE L'HOTEL DU GRAND-CERF.
Dentiers et pièces partielles en caoutchouc et autres genres.
Fait généralement tout ce qui concerne son art. 29m. 6687

On lit dans l'*Illustrateur des Dames*, le premier journal de Modes de Paris :

Les robes de foulards deviennent chaque jour plus à la mode.

La première maison de Paris et du monde entier dans cette spécialité est l'UNION DES INDES, rue Auber, 1, place du Nouvel Opéra. Elle est la seule qui ait fourni à S. M. l'Impératrice et à S. A. R. la Grande Duchesse Marie de Russie. Elle est aussi admise à l'Exposition de 1867, pour la qualité exceptionnelle de ses produits. Sa collection de 500 échantillons est envoyée franco ainsi que les marchandises.

DENTS depuis 5 francs

VERBRUGGHE

Dentiste

29, rue du Grand-Chemin, Roubaix. — 11, rue

Secarrembault, Lille.

Guérison du mal de dents

Paiement après succès.

M. VERBRUGGHE, se rend à domicile et se charge de racommoder toute espèce de pièces artificielles. 6631.